



VOTATIONS DU 24 NOVEMBRE 2013

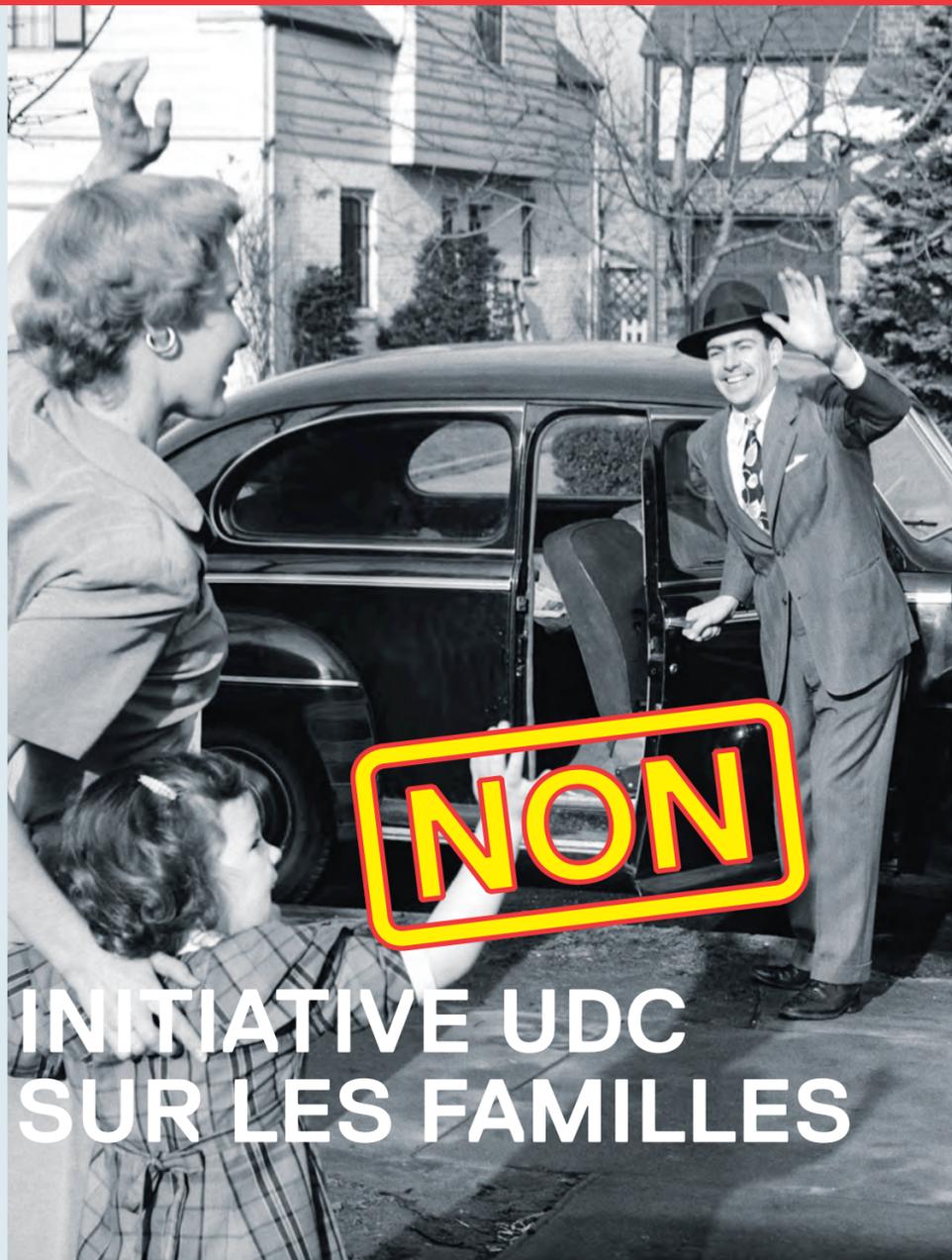


Voilà fort longtemps que ce n'était plus arrivé pour un objet de votation : depuis de nombreux mois déjà, l'initiative 1:12 tient le devant de la scène et suscite un débat large et de nombreuses discussions. De toute évidence, l'initiative 1:12 soulève des questions qui nous concernent tous, vous comme moi. Est-ce que le travail mensuel d'un « grand » patron vaut plus que celui d'un assistant durant une année entière ? Qui contribue le plus au succès d'une entreprise : le patron ou l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs ? A partir de quelle somme les salaires attribués doivent-ils être considérés comme indécents ?

Ce « simple » rapport 1:12 nous oblige à répondre à la question essentielle de la justice salariale. Plus de 99 % des PME de notre pays ont déjà choisi leur camp, car elles respectent d'elles-mêmes les écarts salariaux maximums autorisés par l'initiative. L'enrichissement de quelques profiteurs sur le dos de l'immense majorité des travailleuses et travailleurs s'inscrit donc en contradiction flagrante avec la tradition suisse. En votant OUI à l'initiative 1:12, vous manifestez un signal fort en faveur de l'équité salariale et contre la cupidité de certains patrons.

Autre objet soumis au verdict populaire le 24 novembre, l'initiative « pour les familles ». Si le fait de proposer des allègements fiscaux pour les familles peut paraître sympathique de prime abord, il se révèle être, à bien y regarder, une véritable supercherie. Sous le couvert d'une aide généreuse accordée aux familles, les initiants ne cherchent qu'à aider les foyers les plus aisés. Ce cadeau fiscal accordé aux familles riches coûterait pourtant plus d'un milliard de francs chaque année aux finances de la Confédération et des cantons. De surcroît, l'UDC rêve de revenir à l'image de la famille « type » des années 1950, en favorisant fiscalement les familles où « madame » reste à la maison, afin de garder les enfants et de s'occuper du ménage. C'est pourquoi le PS dit NON à l'initiative « pour les familles », aussi anachronique qu'antisociale.


Christian Levrat,
président du PS Suisse



INITIATIVE UDC SUR LES FAMILLES

UNE MEILLEURE COHÉSION SOCIALE

En Suisse nous sommes en train de vivre une petite révolution. Le tabou sur les salaires est tombé et le peuple en discute. Plusieurs initiatives tentent de palier aux rémunérations scandaleusement abusives ou trop basses : l'initiative contre les rémunérations abusives acceptée devant le peuple, salaire minimum soumis en votation l'année prochaine, initiative 1:12 le 24 novembre.

Les chiffres

Alors que 335 000 personnes vivent avec un salaire mensuel de moins de 4000 francs pour un emploi à plein temps, qu'un travailleur sur 22 est un working poor et qu'environ 600 000 personnes vivent en situation de pauvreté, les personnes gagnant plus de 500 000 francs sont en constante progression. Ils étaient 3000 en 1997, ils sont 12 000 en 2010. Il s'agit aujourd'hui de commencer à reconstruire cette fracture sociale.

L'initiative

L'initiative de la Jeunesse socialiste est ingénieuse car elle n'impose pas de chiffres, mais propose un système. Le salaire le plus haut d'une entreprise ne doit pas être plus de 12 fois

supérieur à celui le plus bas. Le concept est simple : au sein de la même entreprise, une personne ne doit pas gagner moins en un mois, ce qu'une autre gagne en



Le vrai du faux

Certain-e-s s'effraient déjà des effets sur les salaires des top-managers qui, soi-disant, quitteraient notre pays. A ceux-là il

prise rejaille sur tous ses acteurs et pas uniquement sur ses managers.

Selon une étude d'un centre de recherche de l'EPFZ, 1200

lerie lourde, artillerie ma foi peu reluisante. Ainsi, à grands coups d'étude de l'Université de Saint-Gall, ils nous prédisent que les assurances sociales perdront 4 milliards si l'initiative venait à être acceptée. Mais si on se donne la peine de lire le contenu de cette étude, on s'aperçoit que non seulement le professeur qui l'a rédigée a évoqué plusieurs scénarii, mais que celui à 4 milliards est primo le plus pessimiste et deusio le moins probable. Le Conseil fédéral, quant à lui, a répondu à plusieurs questions de parlementaires qui s'inquiétaient des conséquences de cette initiative sur les assurances. Réponse : il n'est pas raisonnable d'avancer de chiffres.

« Cette initiative se préoccupe de cohésion sociale, de partage et s'inscrit dans une réflexion globale sur les salaires. »

ADA MARRA, CONSEILLÈRE NATIONALE (VD)

un an. L'objectif est clair : augmenter les plus bas salaires et retrouver un peu de décence avec les plus hauts revenus. Différemment exprimé, les bénéfices d'une entreprise doivent profiter à toutes et tous.



L'ESSENTIEL EN BREF

Dans les années 1980, les salaires les plus hauts en Suisse étaient six à onze fois supérieurs aux salaires les plus bas. Depuis, l'écart des salaires n'a cessé d'augmenter. En 2011, les plus grosses rémunérations étaient en moyenne de 4,77 millions de francs dans les grandes entreprises cotées en bourse. Dans le même temps, les bas et les moyens revenus stagnent. L'initiative populaire « 1:12 - ensemble pour des salaires justes » met le holà à cette dérive, en imposant un écart de salaire maximum de 1 à 12. En effet, elle exige que la personne la mieux rémunérée de l'entreprise ne gagne pas plus en un mois que la moins bien payée en un an. Si les « top managers » veulent continuer à s'octroyer de telles rémunérations, ils devront donc commencer par augmenter les bas salaires.

faut répondre que, même avec ce système, si le salaire le plus bas est de 4000 francs, le dirigeant de l'entreprise pourra continuer à gagner 576 000 francs ! Un salaire bien plus que décent. L'Etat n'interviendrait pas dans le niveau de rémunération, mais bien sur une structure salariale, ce qui n'empêche en rien une valorisation des salaires, mais fait simplement en sorte que le fruit du travail de cette entre-

entreprises sur les 313 000 que compte la Suisse seraient concernées. Cette initiative s'attaque aux excès, pas aux PME. Les secteurs concernés sont, notamment et sans surprise, la finance et les assurances. On voit que le secteur de l'économie réelle ne serait pas touché.

Les milieux patronaux, échaudés par l'acceptation de l'initiative contre les rémunérations abusives, ont sorti l'artil-

Pas seulement une histoire de gros sous

Cette initiative n'est pas une question de morale. Elle touche au déséquilibre qui existe entre certain-e-s qui surpossèdent et d'autres, à qui il manque. Elle se préoccupe de cohésion sociale, de partage. Elle lutte contre la culture de la possession pour se préoccuper de la redistribution. Elle s'inscrit dans une réflexion, comme évoqué au début, plus globale sur les salaires. Le 24 novembre, ne ratons pas l'occasion de mettre en œuvre le slogan du Parti socialiste : pour toutes et tous, sans privilèges !

LES PROFIT'HEURE

Combien de minutes doit travailler un topmanager pour gagner votre salaire mensuel ?



BRADY DOUGAN CEO Credit Suisse
Revenu annuel 2009 : 91 millions
Salaire à la minute : 730.-



ANDREA ORCEL CEO de la banque d'investissements à l'UBS
« Prime de bienvenue » : 26 millions
Salaire à la minute : 209.-



JOSEPH JIMENEZ CEO de Novartis
Revenu annuel 2012 : 13.2 millions
Salaire à la minute : 106.-



PETER BRABECK président du Conseil d'administration de Nestlé
Revenu annuel 2012 : 6.97 millions
Salaire à la minute : 56.-

Vous travaillez durant un mois pour gagner ce salaire. Ces profiteurs n'ont besoin que de quelques minutes :				
3000.-	04:09	14:22	28:19	53:23
3500.-	04:50	16:46	33:02	62:17
4000.-	05:32	19:10	37:45	71:11
4500.-	06:13	21:34	42:28	80:04
5000.-	06:55	23:57	47:11	88:58
5500.-	07:36	26:21	51:54	97:52
6000.-	08:18	28:44	56:37	106:46
7000.-	09:41	33:32	66:03	124:34
8000.-	11:04	38:20	75:29	142:21

Exemple : Pour gagner l'équivalent de votre salaire mensuel de 4000.-, vous travaillez en moyenne 173 heures. Brady Dougan gagne cette même somme en 5 minutes et 32 secondes.

4 BONNES RAISONS DE DIRE OUI

1 L'initiative met un terme aux abus salariaux: les salaires des plus hauts revenus ont augmenté comme jamais ces 30 dernières années. Alors qu'en 1984, le chef d'une entreprise « normale » en Suisse gagnait en moyenne six fois plus que le salaire moyen, cet écart est passé à 43. Les salaires exorbitants de cette poignée de managers sont soi-disant justifiés par leurs grosses responsabilités. L'exemple d'UBS montre le fonctionnement de cette responsabilité: malgré une perte de 2,5 milliards de francs, la banque a versé une somme identique en bonus. Et dans cette même banque, les responsables de la crise ont renvoyé leurs

responsabilités à l'Etat, qui a dû sauver l'UBS. L'initiative 1:12 met enfin un terme à cette honteuse mentalité de self-service.

2 L'initiative travaille en faveur de salaires équitables pour tous: l'initiative ne fixe aucune limite de salaire, mais un écart maximal, de telle sorte que la différence entre le plus haut et le plus bas salaire ne soit pas supérieure à douze, au sein d'une même entreprise. Si les « top managers » veulent continuer à s'octroyer de telles rémunérations, alors ils devront commencer par augmenter les bas salaires. La somme globale dédiée aux salaires d'une entreprise sera ainsi

plus justement partagée. Par notre travail, nous contribuons, tous ensemble, à la création des richesses de notre pays. C'est pourquoi nous devons tous pouvoir récolter les fruits de la croissance.

3 L'initiative sert l'économie: les excès de ces dernières années ont abîmé le modèle gagnant de la Suisse. Tandis que les bas salaires, et donc le pouvoir d'achat plongent, les personnes les mieux rémunérées investissent leurs bénéfices dans des marchés financiers hypertrophiés, des produits financiers douteux et des bulles spéculatives, plutôt que dans l'économie suisse.

L'argument des opposants, qui consiste à dire que les « top managers » ne voudront plus venir en Suisse, peut être réfuté. En effet, d'après leur logique, plus aucun « top manager » ne devrait travailler dans un autre pays européen, où les salaires des managers sont, sans exception, plus bas qu'en Suisse.

4 L'initiative laisse le peuple décider: de nos jours, les profiteurs décident seuls des salaires – et de ce fait, ils ne prennent en considération que leur propre portemonnaie. L'initiative donne au peuple la possibilité d'édicter des règles du jeu à nouveau équitables.

LES SALAIRES DES CADRES EXPLOSENT

La moyenne des hauts revenus des grandes entreprises suisses, en comparaison aux salaires moyens en Suisse.

Source: Gallusser, Marty et Vock (2013)



QUATRE QUESTIONS À OTTO PILLER



Est-il vrai que l'AVS perdrait d'importantes recettes si l'initiative 1:12 devait être acceptée le 24 novembre prochain ?

Non... Nous pouvons estimer que les entreprises verseront encore à l'avenir la même masse salariale globale. La réduction salariale du « top manager » devrait donc profiter à ses collaboratrices et collaborateurs percevant un bas ou un moyen salaire. Le même taux de cotisations continuera donc à être prélevé sur la somme totale des salaires, raison pour laquelle les recettes en faveur de l'AVS ne seront pas affectées.

Les défenseurs des hauts revenus affirment que l'initiative conduirait à des pertes massives de recettes fiscales. Est-ce exact ?

En aucun cas. Nous savons que les CEO qui perçoivent les plus hautes rémunérations choi-

sissent en règle générale d'installer leur résidence principale dans un paradis fiscal. Prenons l'exemple suivant: le CEO d'une grande entreprise encaisse aujourd'hui annuellement 10 millions de francs. Suite à l'adoption de l'initiative, son salaire s'élèverait encore à 1 million, une somme toujours très substantielle. La réduction de 9 millions conduirait l'ensemble du personnel à bénéficier d'une modeste augmentation des salaires. L'entier du personnel ne va cependant pas déplacer son domicile dans un paradis fiscal. Le calcul est assez simple: des hausses de rentrées fiscales se feront ressentir dans toutes les communes ou cantons où sont domiciliés les employé-e-s concerné-e-s, aux dépens de l'unique commune concernée jusque-là. Une légère baisse n'aurait au final d'une incidence minime sur l'impôt fédéral.

Les grandes entreprises ne vont-elles pas tout simplement partir à l'étranger ?

Tout comme pour l'initiative contre les rémunérations abusives, on tente de nous faire peur avec cet argument. Mais les infrastructures, la stabilité

politique, la main d'œuvre bien formée et le haut niveau de vie en Suisse sont des facteurs importants dans le choix du lieu d'implantation des entreprises, qui ne vont pas y renoncer si facilement. En outre, le déplacement des sites de production et de services est une affaire coûteuse, qui implique des risques très importants.

Notre économie se porte bien. Pourquoi devrions-nous la mettre en jeu avec un « dictat salarial de l'Etat » ?

Dans une démocratie directe comme la nôtre, le « dictat salarial de l'Etat » n'est rien d'autre que la volonté démocratique du peuple! Libre aux opposant-e-s d'estimer que le peuple est un tyran. C'est bien là que réside la principale crainte des partis de droite: la peur que le peuple puisse aussi ancrer des règles démocratiques dans l'économie. De plus, il ne s'agit guère ici d'un dictat salarial, mais de la restauration de structures salariales justes, ce qui correspond parfaitement au devoir de notre Etat.

Otto Piller, a. conseiller aux Etats et a. chef de l'Office fédéral des assurances sociales



« Nos entreprises ont besoin de personnes compétentes et raisonnables à leur tête, pas de managers intéressés uniquement à leur portemonnaie. »

JACQUES-ANDRÉ MAIRE, CONSEILLER NATIONAL (NE)



« Après l'acceptation de l'initiative contre les rémunérations abusives, 1:12 représente un nouveau pas essentiel vers plus de cohésion sociale. »

JEAN CHRISTOPHE SCHWAAB, CONSEILLER NATIONAL (VD)



« La crise actuelle est due principalement aux agissements de quelques profiteurs du système qui accroissent les inégalités sociales. »

CHARLOTTE GABRIEL, VICE-PRÉSIDENTE DE LA JS SUISSE



« Lors de la campagne pour la création de l'AVS, la mort économique de la Suisse était déjà annoncée. Cette campagne de peur doit cesser et l'entier de la population doit pouvoir profiter de la richesse de notre pays. »

MATHIAS REYNARD, CONSEILLER NATIONAL (VS)

L'ABSURDE CADEAU FISCAL

Le 24 novembre prochain, nous voterons sur une initiative UDC demandant que les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants puissent bénéficier d'une déduction fiscale au moins équivalente à celle déjà accordée aux parents qui confient la garde de leurs enfants à des tiers. Nous, socialistes, rejetons ce texte sans ambages, car il va à l'encontre d'une politique familiale progressiste.

D'abord, une politique économique, fiscale et salariale qui se dit favorable aux familles et qui se prétend égalitaire doit renforcer le pouvoir d'achat de toutes les familles, y compris les ménages pauvres. Or, les déductions fiscales proposées par l'UDC avantagent les familles des classes moyenne, supérieure et aisée, dont un seul parent, généralement l'homme, travaille. Comme l'admet la NZZ, ce cadeau « profiterait seulement aux familles aisées avec un seul salaire ». En d'autres termes, les ménages « working poor », dont les deux parents doivent travailler pour permettre à leur famille de vivre, n'en verraient aucunement la couleur. L'initiative UDC constitue une véritable provocation pour ces ménages, car les baisses fiscales massives qu'elle engendre, non seulement ne renforcent pas leur pouvoir d'achat, mais limitent les possibles actions d'appui de l'Etat en leur faveur (par exemple à travers les subsides à l'assu-

rance-maladie), en raison de la baisse prévisible des recettes fiscales. En effet, l'acceptation de l'initiative conduirait à des pertes financières massives pour les cantons et la Confédération estimées à hauteur de 1,4 milliards de francs par an.

tion d'Angela Merkel, montre ouvertement les limites de ce type de politique. En effet, comme souhaité par l'UDC, cette politique redistribue de l'argent vers des familles qui n'en ont pas besoin. Pour cette raison, elle fait aujourd'hui l'objet de débats in-

qui veut renforcer le modèle de la famille dite « traditionnelle ». L'inégalité salariale en Suisse est aujourd'hui de l'ordre de 20% entre femmes et hommes. Une moitié de cet écart s'explique par des critères purement discriminatoires liés au sexe. L'autre moi-

fants que le milieu professionnel leur dit de tout donner pour avancer dans leur carrière. Soutenir une politique comme celle qui est proposée par l'UDC, qui rétribue les ruptures de carrière professionnelle par le maintien au foyer des femmes entre 30 et 40 ans, est dans ce contexte extrêmement néfaste pour l'égalité entre femmes et hommes sur le marché du travail. Cette politique n'est pas non plus de nature à favoriser une plus grande égalité dans la répartition des tâches domestiques.

Les véritables priorités pour une politique familiale qui a de l'avenir sont ailleurs: un marché du travail qui garantisse l'égalité salariale, un renforcement substantiel du pouvoir d'achat des familles précarisées, une économie où les femmes peuvent travailler et concilier harmonieusement leur vie familiale avec leur vie professionnelle. Avec son initiative, c'est tout le contraire que l'UDC nous propose.



« Les véritables priorités pour une politique familiale qui a de l'avenir sont ailleurs : égalité salariale, pouvoir d'achat, conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. »

CESLA AMARELLE, CONSEILLÈRE NATIONALE (VD)

Ensuite, une politique économique qui se dit favorable aux familles doit prévoir des incitations fiscales adéquates. Or, le saupoudrage fiscal est reconnu comme inefficace pour fonder une politique familiale progressiste. En Allemagne, l'échec du soutien financier aux familles qui gardent elles-mêmes leurs enfants, tel que voulu par la coa-

tenses au sein même des conservateurs allemands. Enfin, une politique qui se dit favorable aux familles doit tendre vers l'égalité entre femmes et hommes. L'enjeu est autant salarial que fiscal. Il s'agit de contribuer à réduire les écarts salariaux entre femmes et hommes au lieu de les creuser comme le fait l'initiative UDC,

tié de cet écart est due aux difficultés qu'éprouvent les femmes à accéder à des postes à responsabilité, indépendamment du secteur d'activité. Or, les orientations vers ces postes se font entre 30 et 40 ans, c'est-à-dire au moment même où de plus en plus de femmes ont leurs enfants. Le paradoxe est donc entier: c'est lorsque les femmes font des en-

Photo: 5000 - Fotolia.com



« La femme aux fourneaux n'est plus d'actualité. Cette vision anachronique de la famille doit être rejetée fermement. »

MARIA BARNASCONI, CONSEILLÈRE NATIONALE (GE)



« Des baisses fiscales qui ne visent qu'un seul modèle familial et qui ne feront qu'accentuer les inégalités ? Non, l'Etat doit mener une vraie politique familiale pour l'ensemble de la population. »

MANUEL TORNARE, CONSEILLER NATIONAL (GE)



JE M'INTÉRESSE AU PARTI SOCIALISTE

- Envoyez-moi des informations sur le PS.
- Je souhaite adhérer au PS Suisse.
- Je souhaite soutenir financièrement le PS Suisse.

Prénom

Nom

Adresse

NPA, lieu

Téléphone

Courriel

A renvoyer au : PS Suisse, Spitalgasse 34, 3001 Berne. Plus d'informations sur www.pssuisse.ch

